

CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS 40-2019

DEMANDE DE CREDIT POUR LA POSE D'UNE PAROI ANTI-BRUIT (PAB) LE LONG DE LA ROUTE DE GENEVE A HAUTEUR DU CHEMIN DES CHALETS"

Composition de la commission :

- Monsieur ARICO Gianni, 1er membre
- Monsieur PACHE Jacques
- Monsieur Python Bernard
- Monsieur BRIGUET Frédéric
- Madame RAUCH Sophie, rapporteur

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le mercredi 2 octobre 2019 à 20h30 en présence de M. Louis Savary, Syndic, M. Etienne Fleury, Municipal et de M. Stéphane Hauert, président du Conseil communal. La commission des finances a participé également à la séance d'information.

A la suite d'une présentation du préavis, les deux municipaux présents ont répondu à nos multiples questions. Nous les en remercions.

La finalisation du rapport s'est faite par échange de courriels.

Commentaires

Au vu du montant important que ce préavis implique, la Commission a relevé les points suivants :

1. Ce projet était « dormant » depuis 2008 avec l'obligation de se conformer aux normes. Comme indiqué dans le préavis, la participation du Canton, à hauteur de 25% de la totalité du crédit demandé, est un point important pour que la Municipalité puisse finaliser ce projet.
2. Le Planning est relativement serré puisque les travaux devraient démarrer entre février et mars 2020 et auraient une durée d'environ 3 mois. Les soumissions ne sont pas encore rentrées. Le trafic sur ce tronçon sera quelque peu perturbé selon les différents travaux.
3. Parmi les trois offres reçues, la Municipalité a présenté celle qu'elle juge avoir le meilleur rapport qualité/prix soit le bureau d'ingénieurs civils Ingea SA. La commune aurait suffisamment de liquidités et n'aurait donc pas besoin d'emprunter.
4. Le coût du préavis paraît élevé, notamment, les deux premiers postes :
 - Installation de chantier, signalisation, feux de circulation et sécurité à Fr. 33'800 et
 - Défrichage, dépose des clôtures à Fr. 37'000.

Le coût de la fourniture des parois préfabriquées est onéreux. En effet, nous avons trouvé sur internet des offres de fournisseurs suisses nettement inférieures.

5. Après un rapide calcul et vu la cherté globale qui en découle, la Commission émet le souhait, en cas d'acceptation du préavis, que ces panneaux soient certifiés de qualité et produits en Suisse.
6. La complexité des travaux le long des chambres et canalisations ne sont estimés qu'à seulement Fr. 19'000. Lors de la présentation du préavis, la situation a été jugée compliquée par une excavation en sous-sol le long des canalisations d'eau potable, d'eaux claires et des eaux usées, des écoulements des eaux de ruissellement de la route qu'il faudrait déplacer de 40cm environ et des aménagements pour le déneigement. De plus, les canalisations de câbles de Swisscom passent aussi à cet endroit. Ces difficultés demandent l'intervention d'une pelle mécanique. La Commission pense à un risque potentiel de dépassement des coûts planifiés au poste « imprévus ».

7. Le long de ce tronçon les véhicules roulent souvent au pas. Malgré cette « lenteur », le bruit pourrait être important lors d'accélération, par exemple. L'assainissement routier concerne toutes les routes avec plus de 3'000 véhicules quotidiens. La zone où sera construite la PAB a un degré de sensibilité 2 au bruit.
8. Selon la présentation du mercredi 2 octobre, les mesures phoniques sont érigées, par échantillonnage à 6db, seulement devant les habitations le long de la route et aucun contrôle phonique ne sera fait à la fin des travaux. Les critères du trafic sont standardisés selon une modélisation.
9. Un tapis phono-absorbant sera posé lors de la réfection de la route qui baissera le niveau sonore.

Conclusions

Au vu de toutes ces considérations, la Commission est convaincue que la demande de crédit pour le préavis est trop élevée. Toutefois, le fonds de 25% alloué par le Canton ne sera peut-être pas reconduit pour les demandes en 2020. Afin de ne pas perdre cette prestation, nous devons accepter ce préavis. En cas de refus, il n'est pas certain que le fonds alloué par le Canton ne soit encore disponible en 2020.

La Commission constate, qu'une fois de plus nous sommes devant le fait accompli d'un délai trop court. Pour rappel, ce genre de situation s'est déjà présentée dans le passé.

Ainsi, après l'analyse des arguments, du préavis et des coûts, la Commission reconnaît l'opportunité à saisir pour l'exécution de la pose de cette paroi.

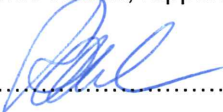
Par conséquent, la Commission vous propose à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis municipal 40-2019 soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr 461'000.- pour la pose d'une paroi anti-bruit (PAB) le long de la route de Genève à hauteur du chemin des Chalets"
- D'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum, dès 2020.
- D'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.
- De décharger la commission de son mandat

Cheseaux, le 24 octobre 2019

La commission :

Sophie Rauch, rapporteur

.....


Frédéric Briguet, membre

.....

Gianni Arico, 1^{er} membre

.....